



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Biologie

Question écrite n° 46266

Texte de la question

M. Rene Beaumont attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la recherche sur les credits devant etre distribues pour la recherche sur le prion. Il souhaite obtenir des precisions sur les destinataires des credits de recherche sur le prion. En effet, dans cette conjoncture ou des economies importantes sont demandees aux pouvoirs publics, il importe que ces credits aillent aider des equipes qui justifient d'une competence reconnue, soit par des publications scientifiques dans ce domaine (nombre de publications annuelles par chercheur statutaire), soit par des techniques innovantes qu'elles possedent deja, pouvant etre directement applicables aux recherches sur le prion et inedites. Il aimerait connaitre la liste des equipes qui seront subventionnees par le ministere, ainsi que le montant et la justification de ces subventions.

Texte de la réponse

Un nombre significatif d'equipes de qualite etaient deja engagees, avant la crise du mois de mars 1996, dans des travaux de recherche sur les encephalopathies spongiformes subaigues transmissibles (ESST) et les prions. L'action concertee coordonnee (ACC) no 10 (biopathologie associee aux prions), lancee en 1995 par le secretariat d'Etat a la recherche et imputee sur les credits de la ligne budgetaire d'actions incitatives dans les sciences du vivant, a permis de recenser et de mobiliser ces equipes. Vingt-neuf projets ont ete examines par le comite scientifique de l'ACC et douze d'entre eux ont ete retenus, pour un financement de 4,65 MF sur la periode 1996-1997. En associant plusieurs projets dans le cadre de reseaux, le comite scientifique de l'ACC a joue un role structurant. Ainsi, le reseau « systemes modeles » federe trois equipes du CNRS, tandis que le reseau « chaperonnes et conformation de la proteine PrP » rassemble des equipes CNRS et INSERM. Le 17 avril 1996, a l'initiative du secretariat d'Etat a la recherche, un comite interministeriel d'experts sur les ESST etait installe, compose de 24 experts nommes par les ministres charges de la recherche, de la sante et de l'agriculture, et preside par le professeur Dominique Dormont. Le 4 juin, ce comite proposait un programme de recherche, valide le 6 juin lors d'une reunion des trois ministres concernes, presidee par le Premier ministre. Ce programme est organise autour des axes de recherche suivants : biologie fondamentale, approches physiopathologiques et therapeutiques ; facteurs genetiques de sensibilite aux ESST ; approches nosologiques des maladies naturelles et experimentales ; epidemiologie des ESST ; diagnostic et biotechnologie ; gestion du risque. Un comite directeur du programme reunit les directeurs des organismes concernes (INSERM, INRA, departement des sciences de la vie du CNRS, direction des sciences du vivant du CEA, CNEVA) et les directeurs generaux des autres ministeres (agriculture, sante), sous la presidence du directeur general de la recherche et de la technologie. Une cellule de coordination inter-organismes est chargee de l'organisation du programme. Des moyens financiers importants ont ete degages en 1996 par les differents ministeres concernes, pour un montant de 8,72 MF : secretariat d'Etat a la recherche : 4,66 MF ; ministere de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation : 2,4 MF ; ministere du travail et des affaires sociales : 1,66 MF. Les cinquante-cinq equipes de recherche qui s'etaient declarees interessees par la problematique ont ete sollicitees, trente-neuf ont repondu positivement, en presentant quarante-neuf projets. Le comite interministeriel d'experts a selectionne les meilleurs projets selon plusieurs criteres : la priorite thematique ; la qualite scientifique du projet ; les possibilites

d'engagement reel et immediat des travaux ; la qualite scientifique de l'equipe ; les disponibilites en ressources humaines ; les conditions materielles et les installations de securite. Les propositions du comite interministeriel d'experts ont ete examinees et enterinees par le comite directeur du programme le 1er octobre 1996. Les financements acceptes correspondent a un montant total de 6,684 MF : sept projets sur les moyens diagnostiques et outils biologiques (1,14 MF) ; six projets d'epidemiologie animale (1,86 MF) ; onze projets fondamentaux (1,604 MF) ; deux projets de reseaux en neuropathologie et epidemiologie humaine (1,08 MF et 1 MF). Il convient de souligner que tous les axes de recherche definis par le comite interministeriel d'experts sont couverts par les vingt-six projets selectionnes et que ceux-ci reunissent des equipes relevant aussi bien des universites que des grands organismes (CNRS, INSERM, INRA, CNEVA). A ces 6,684 MF s'ajoutent 400 kF pour l'organisation des ateliers mobilisateurs - qui ont accueilli pres de 700 personnes - et 100 kF pour le fonctionnement de la cellule de coordination inter-organismes (soit 7,184 MF au total). Les credits non repartis (1,536 MF), ainsi qu'une dotation supplementaire et exceptionnelle du ministere du travail et des affaires sociales (2 MF), pourraient permettre de financer des projets emergeant a l'issue des ateliers mobilisateurs. L'effort financier engage dans la recherche sur les ESST s'est donc eleve pour 1995 et 1996 a un total de 13,37 MF. Le secretariat d'Etat a la recherche y a contribue a hauteur de 9,31 MF.

Données clés

Auteur : [M. Beaumont René](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46266

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6556

Réponse publiée le : 24 mars 1997, page 1559